CONDITIONS

ABONNEMENT.

Six piastres par an; pour la feuille, pendant l'année; pour l'année du printemps pour la feuille [illegible] pour la campagne et publiée trois fois par semaine, payables d'avance pour toute l'année; [illegible] et l'abonné ne rendra parfaite payée à la Gazette de la Nouvelle-Orléans. Après commencement un mois discontinué avant que les comptes arriérés ne soient payés. Les abonnés qui renoncent sur leur abonnement devront en donner avis par écrit, sans [illegible] avant que le terme d'un abonnement, au moins [illegible].

Annonces. Une piastre par ligne, [illegible] pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de 12 lignes ou moins.

Annonces pour l'année ou semaine.—Les artisans et personnes tenant [illegible] de détail, 300; les Banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, 350; [illegible] pour navires, [illegible] et bateaux à vapeur, 50; les maisons de commerce faisant le gros et [illegible], 350.

Les Annonces des mariages et de décès, les articles pour appeler l'attention du public à des ventes [illegible] immeubles, bons meubles, les cyclides signés par des passagers, les annonces de Médecins &c. &c. [illegible] payer au taux des annonces ordinaires.

Les Annonces qui ne doivent paraître que par intervalles paieront 50 par carré pour chaque insertion.

Les Annonces aux articles d'une nature personnelle, lorsqu'elle pourront être citées, paieront le double du prix des annonces ordinaires et d'avance.

Une Deuxième de 25 pour cent sera faite sur chaque [illegible], aux Hérés, aux Rés. des Testaments, et aux Marchés, sur les annonces de vente d'immeubles, et de [illegible] et sur les annonces de ventes de biens meubles.

Les Annonces qui seront de la nature des affaires d'un abonné à l'abonné, telles que ventes de plantations, de [illegible] de justice, ventes de plantations et habitations, esclaves marrons, [illegible] Spaves ou égarés &c. &c., [illegible] payées en compte séparément et aux prix d'abonnés [illegible].

Les Annonces qui ne [illegible] pas la durée de l'insertion seront publiées jusqu'à ce qu'elles [illegible] payées en conséquence de cette disposition.

Aucune Annonce de faillite sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il y ait un répondant.

Les Tableaux et autres endroits ouverts pour l'amusement du public, seront insérés chaque jour de nouvelles annonces, pendant la saison des plaisirs, pourront [illegible].

Les Annonces de candidature à des emplois publics et toutes annonces d'une nature politique, paieront le double du prix ordinaire.

Avis de Banques et de Comp.

BANQUE DES AMÉLIORATIONS.

UNE élection du sept directeurs, pour cette institution, pour l'année, à la maison de banque, le 26 du mois de février prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi.

Le livre de transfert sera fermé jusqu'au jour de l'élection. Par ordre de la direction.

31 jan—26 J. U. RABOTEAU, caissier.

BANQUE DES AMÉLIORATIONS.

La direction a déclaré, dans sa séance de ce jour, un dividende de six pour cent. Le dividende est à déduire sur les sommes dues à la Banque sur actions, soit par billets en attrement, et ne sera payable seulement qu'aux actionnaires qui, ayant payé tout le capital, n'ont aucune responsabilité envers la banque comme actionnaires.

Nouvelle Orléans, le 30 janvier 1838.

Par ordre de la direction. J. U. RABOTEAU, caissier.

31 jan

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'AIGLE.

Nouvelle Orléans le 12 jan. 1838.

AVIS est donné aux actionnaires de cette institution, que le direction a ce jour, ordonné qu'un paiement de dix piastres sur chaque action de son fonds capital, serait payé à ce bureau, avant, ou le quinzième jour du mois de février prochain.

"Extrait de la 3me section de la charte de la dite compagnie:"

"Et s'il advenait qu'aucun actionnaire négligeât de payer toute somme due, les sommes déjà payées sur elles seront perdues et deviendront les propriétés de la dite compagnie."

JOHN WHITEHEAD, Président

13 jan

BANQUE DE COMMERCE.

Nouvelle Orléans, le 5 février 1838.

AVIS est par le présent donné aux actionnaires de cette institution, qu'une élection de sept directeurs, qui doivent servir pendant un an, aura lieu à la maison de banque, jeudi, 8 mars prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi.

G. O. HALL, caissier.

6 fév.

BANQUE DU GAZ

5 Février 1838.

A UNE élection des Directeurs de cette Institution, pour l'année suivante, tenue le 1er de janvier dernier, les personnes suivantes ont été choisies:

Thos. C. Magellan, J. A. Bezelli,
M. Carathera, H. Lapeyre,
J. Winchead, Jas. Purdue,
W. H. Kerr, Jas. H. Caldwell,
S. Field, E. H. Batten,
Geo. Urquhart.

Et à une assemblée spéciale tenue ce jour, Mr. T. C. Magellan, a été élu président.

7 fév—6 J. W. HOUSTON, caissier.

A VENDRE en magasin et d'importations récentes:

1000 Caisses Vin rouge et blanc, de diverses qual.
100 do. Bourgogne Chambertin;
200 do. Liqueurs ordinaires et superfines;
400 Paniers Anisette de Bordeaux;
200 Caisses Fraise à l'Eau-de-Vie;
100 Paniers Cognacs et d'Angers;
100 Paniers Huile de Bordeaux;
200 do. de Marseille;
200 Caisses Huile de Nice;
100 Paniers Bouteilles vides;
200 do. Champagne des marques Joly, Canonnobre Prêtre et Moët;
200 Caisses Cerises des marques Guénard et Moëlaye;
12 Caisses conserves alimentaires;
100 Caisses Vin Muscat Frontignan;
100 Caisses Eau-de-Fleur-d'Orange;
10 Caisses Marmelade d'abricots;
500 Demi-jannes de 5 à 6 gallons Kirchwasser, Maraschino, Extrait d'Absynthe;
10 Pipes Eau-de-Vie de Cognac, de la marque J. Dupuy;
20 Barils vieille Eau-de-Vie de Cognac et fine champagne;
500 Sacs de Bouchons;
300 Barils de Vinaigre blanc;
200 Barils Vin blanc de Barsac et Haut Sauterne;
50 Caisses Fruits au vinaigre
100 Barriques Vin ordinaire de Bordeaux;
200 Barriques Vin fin des premières crues;
Un bel assortiment de fusils de chasse à deux coups et à platons.

Le détail se vend en magasin.

266 Pièces de Tafia de Kentucky;
100 Pièces de Cordis;
200 Caisses de Maïs;
50 Tierçons de Riz;
10 Tierçons de graine de lin;
100 Sacs Café de la Havane.

6 fev H. PALOC & DUFOUR.

CAFE—200 sacs café vert de la Havane, première qualité, en débarquement de la goélette Virginie, et à vendre par M. LOPEZ.

5 fev 31, rue de la Commune

MAIS—A vendre à bord, en bon état, par GEO. W. LONG,

6 fev 12, rue Poydras.

GRAINES DE COTON DU TEXAS—300 sacs graines fraîches du Texas, à vendre par JOHN CROSBY,

6 fev 38, rue du Camp.

HUILE & CHAUX.—15 barriques huile pure de blanc de baleine, 500 bouteilles clos de Bonnam assorti, à vendre par ROBERT B. WHITE,

6 fev No 31, rue Gravier.

RUM de la Nouvelle Orléans, à vendre par CHARLES & CO.

6 fev No 24, rue de la Douane.

BARILS A MÉLASSES—300 barils vides, à vendre par CHARLES & CO.

6 fev No 24, rue de la Douane.

TRAITES SUR SAVANNAH—à vendre par WOOD & SIMMONS,

6 fev No 22, rue Poydras.

CHARBON—150 barriques charbon de Lehigh, et de Shuylkill, à vendre par JAMES D DENEGRE,

6 fev 16, rue de la Douane.

RIZ—En débarquement du brick Aristide de Charleston, 100 nattes riz de la Caroline, première qualité à vendre par JAMES D. DENEGRE.

6 fev 16, rue de la Douane.

COFFRE FORTE—1 coffre fort en fer, fait de la manière la plus approuvée, à vendre à bon marché par JAMES D. DENEGRE.

6 fev 16, rue de la Douane.

SEL—2000 sacs sel de Liverpool, gros et fin, à bord du navire Robert Palsford, et à vendre par GEO. GREEN.

6 fev No. 60, rue de Canal.

VINS &c.—45 pipes, 50 demi-ds, 200 quarts Bordeaux; 8 shrémes; 20 demi-jannes, vin de Malaga, qualité supérieure. De plus 265 pierres à tuer, en débarquement du brick Commerce, direct de Tenerife, et à vendre par GEO. GREEN.

6 fev No. 60, rue de Canal.

CHARBON DU CANEL—En débarquement du navire Ambassador, à vendre en quantité convenable aux acheteurs, par GEO. GREEN,

5 fev 60, rue de Canal.

GRAISSE—300 livres graisse en boîte, à bord d'un chaland, à vendre par WOOD & SIMMONS.

5 fev

CHARBON.—100 sacs quel charbon de Le Hig, à vendre à bon marché par WOOD & SIMMONS.

5 fev No 22, rue Poydras.

BEURRE.—150 fûts beurre de Philadelphie, à vendre par WOOD & SIMMONS.

5 fev No 22, rue Poydras.

CHARBON DU CANNEL—50 tonneaux de bon charbon du canal de Union Harrington, à vendre en les convenables aux acheteurs, et livrables en bon ordre par ANDREW J. BARKER.

3 fév—10 No. 69 1/2, rue de la Commune.

CHARBON de Pittsburg, en débarquement, à vendre à la rue du Canal, et livrables en bon ordre aux acheteurs, à vendre par ANDREW J. BARKER.

3 fév—10 No. 69 1/2, rue de la Commune.

CHARBON de Schuylkill &c., à vendre aux conditions aux acheteurs, et livrables par ANDREW J. BARKER.

3 février—10 No. 69 1/2, rue de la Commune.

A VENDRE par les soussignés, en débarquement du navire l'Ann, et d'importations antérieures, 400 caisses de vin rouge et blanc.

Vin rouge et blanc en barriques et demi barriques.

Huile en pièces et en caisses.

Fruits et cerises à l'eau de vie.

Anisette et liqueurs assorties.

Fruits au vinaigre, et sardines à l'huile.

Bouchon, poudre noir.

7 fev—5 DUDOUYT & TEULADE, 45, rue St. Philippe.

MME. SIMON, sage femme accoucheuse, a l'honneur de prévenir les dames qui ont bien voulu la seconder leur confiance et le public en général, qu'elle a transféré son domicile, rue d'Orléans, entre les rues Royale et Bourbon, maison de Mr. Vignié. Madame Simon reçoit à pension, les dames qui désirent se faire soigner chez elle. 21 ne—1 an

AVIS.

LE Dr. HUET, de Paris, (rue Bourbon No. 15, près celle du Canal,) guérit dans un court délai, toutes les maladies vénériennes, nouvelles et invétérées par une méthode nouvelle, prompte, sûre et facile à suivre sans employer ni mercure, ni copahu, ni [illegible], et le prix est très modéré. Consultations [illegible] heures du matin jusqu'à 2 heures du soir. 29 ne—6m

CIGARES—200 milliers cigares de diverses marques, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO.

15 jan 30, rue St. Louis.

AUJOURD'HUI.

UN LOT CAPITAL DE

$12,000!

LOTERIE DES BOULES ÉLASTIQUES:

CLASSE No. 3.

Autorisée par une loi de 25 mars 1836.

Devant être tirée dans le salon de Marchants Exchange, attenant au Bureau de la Poste, demain 13 Février 1838, à 5 heures P. M.

J. K. MEAD, Directeur.

79 Numéros—12 sortant.

PROGRAMME.

1	Lot de		$3,000
1	"		1,000
1	"		2,000
1	"		1,000
1	"		1,000
20	"		600
20	"		400
20	"		200
125	"		100
63	"		50
63	"		30
63	"		20
126	"		15
365	"		8
2436	"		4
17,014	Lots	Montant à	$102,252

Billets $4—Demi $2 00—Quarts $1 00

Paquets de 25 billets, 100, devant tirer 49 piastres, et portant trois gratuits.

Paquets de coupons à proportion.

Bureaux du directeur, Merchants Exchange, à l'Arcade No. 4, rue de Chartres No. 144

Les lots gagnés sont payés sur le champ.

13 jan J. K. MEAD—Directeur.

MERCREDI.

GROS LOTS DE

$7,000, $3,000

100 Lots de 100 Piastres.

LOTERIE de la LOUISIANE.

Autorisée par acte de la Législature, Chap. LXIII, passé le 21 mars 1836.

CLASSE No. 2, pour 1838.

Devant être tirée dans la Rotonde de l'Hôtel de la Bourse, rue St Charles, mercredi, 14 février 1838, à 5 heures de l'après midi.

D. S GREGORY & Co, Successeur de Yale & McIntyre.

75 Numéros plus et—12 sortant.

PROGRAMME.

1	Lot de	$7,000 est	$7,000
1	"	3,000	3,000
1	"	1,8114	1,8114
2	"	1,000	2,000
5	"	300	1,500
10	"	200	2,000
100	"	100	10,000
100	"	80	8,000
125	"	20	2,500
125	"	10	1,250
3,964	"	4	15,856
22,436	"	4	46,872
18,040	Lots à devant		$101,2874

Billets $2—Coupons à proportion.

Certificats de paquet de 25 billets entiers, $28.

Certificats de do 25 demi $14

Paquets au simples billets à vendre par A. WELLS,

Bureau, rue de la Commune No 29, entre les rues du Camp et St. Charles 12 fev

COLLÈGE DE BATON ROUGE.

PROSPECTUS

LE Collège est situé sur le Boulevard Sud de la ville de Baton Rouge, il est limité de s'étendre sur la situation avantageuse et si remarquable qu'il est plus sensible de l'Ouest. Les Edifices, ainsi que l'ameublement, sont parfaitement appropriés à la [illegible] d'Etablissement.

Il apparaîtra à une société de pères de famille qui se sont promis de ne rien épargner pour assurer leurs enfants et à la jeunesse en général, une bonne éducation, et d'abord des éléments en harmonie avec les usages, et les institutions sociales et politiques de leur pays, dont d'avec l'idée d'en faire une spéculation.

Ces faits sont pour le public, des sûres garants de la durée du Collège et de l'efficacité des moyens d'instruction qui y seront employés, et il sera soutenu par [illegible] de Professeurs que les [illegible] à l'un et à l'autre.

La santé, la moralité et l'instruction des élèves sont le Collège de Baton Rouge, seront l'objet de sollicitude paternelle, [illegible] et [illegible].

Les professeurs [illegible] et [illegible] seront [illegible] et [illegible] de [illegible] et [illegible] de [illegible] et [illegible] de